

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 30 janvier 2023

Séance du 30 janvier 2023 - Ouverture de séance à 20h50.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Présidente), Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Sébastien LAURENT, Christiane LUTRAND, Martine BATUT.

Absents : Frédéric BECAMEL, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.

Pierre VAYSSADE.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 09/12/2022 :

Approbation à l'unanimité.

2°) Délibérations pour la modernisation de l'éclairage public (pose d'horloges) et l'extinction de l'éclairage public :

En vue de la concrétisation des économies d'énergies, il convient de délibérer pour la pose d'horloges afin de moderniser la gestion de l'éclairage public, via un groupement de commande en partenariat avec le SIEDA.

Il est également de délibérer pour acter la modification des horaires de mise en service et de coupure de l'éclairage public.

Approbation à l'unanimité.

3°) Délibération pour l'état d'assiette des coupes de 2023 – Forêt sectionale de la Roquette :

Report de la délibération afin d'avoir les deux estimations des deux modes de vente :

- Vente de bois sur pied
- Vente bord de route

4°) Délégation de la maîtrise d'ouvrage au PNR de l'Aubrac pour la fourniture et la pose d'équipements liés à la création de circuits VTT :

390 € à prévoir au budget 2023.

Approbation à l'unanimité.

5°) Délibération pour la dématérialisation des documents de commande publique – Convention avec la Préfecture :

Dans la poursuite des démarches de dématérialisation comme c'est le cas pour les délibérations et les arrêtés, la dématérialisation s'ouvre désormais aux documents de commande publique. Cette démarche, après approbation par le conseil municipal, entraîne la signature d'un avenant à la convention de dématérialisation signée en 2011 avec la Préfecture de l'Aveyron.

Approbation à l'unanimité.

6°) Délibération portant attribution du lot n°8 – Section de l'Ancienne Commune de Curières :

Jennifer GASC quitte l'assemblée et ne participe pas au débat ainsi qu'au vote.

Suite à la restitution du lot n°8 initialement attribué à la SCEA Le Puech, ainsi qu'à l'accord co-signé par les ayants-droits de la section de l'Ancienne Commune de Curières, il est proposé d'attribuer le lot n°8 au GAEC MOULHAC par convention pluriannuelle de pâturage de 5 ans.

Approbation par 8 voix.

7°) Questions diverses :

- ❖ Webinaire ave le SIEDA au sujet de l'autoconsommation d'électricité : le conseil municipal souhaite se renseigner pour faire faire une étude au niveau du garage communal.

- ❖ Audit du clocher : il est proposé de remplacer le battant de la cloche 2 pour un montant de 1 692€ - Approbation par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE.
- ❖ Travaux de voirie à prévoir pour 2023 – (Dossier DETR a déposer le 28/02/2023) Les devis sont attendus pour le 17 février au plus tard afin de prendre les délibérations nécessaires au projet et élaborer le plan de financement correspondant.
- ❖ Terre végétale à facturer : un camion correspond à 10,58 m3 – tarif en vigueur : 15€/m3.

La séance est levée à 22h55.